

Le P'tit Val

Bulletin Municipal de Val-d'Usiers

Mise en place du nouveau Conseil Municipal

Au sommaire de ce numéro

Résultats Élections Municipales du 15 mars 2026

Page 1

La nouvelle équipe municipale

Page 2

Prix de l'eau et de l'assainissement

Page 3

Compte rendu des Conseils Municipaux du :

• 21 mars 2026

Page 1

• 3 avril 2026

Page 4

• 7 mai 2026

Page 6

État civil

Page 7

Événements du printemps 2026

Page 8

Agenda Juillet 2026 :

03 juillet : Fête de l'été (Val École)

03 juillet : Conseil Municipal

04 juillet : Fête des pères de Val-d'Usiers

11 juillet : Feu d'artifice et

Fête des pompiers

16 juillet : Veillée, feu de camp scouts

Agenda Août 2026 :

16 août : Inauguration Calvaire

25 août : Don du sang

30 août : Sombacfouille

Élections Municipales 2026

Résultats Élections Municipales du 15 mars 2026 :

Nombre d'inscrits : 1623

Nombre de votants : 1090

Nombre de bulletins blancs : 24

Nombre de bulletins nuls : 25

Suffrages exprimés : 1041



Nombre de voix obtenues :
"L'avenir en commun" : 708
"Unis pour agir" : 333

Nombre de sièges obtenus :
"L'avenir en commun" : 20
"Unis pour agir" : 3

Sont élus au Conseil Municipal (23 sièges) :

DORNIER Aurélien, GILLE Sylvie, ROGNON Vincent, BOURDIN Charline, BACH André, BOUVET Amanda, KALLAL Ahmed, BASSIGNOT Danièle, CHABOD Yves, DORNIER Adeline, DIRUY Julien, VISENTINI Chloé, MARTINET Yvan, BÔLE Solange, JEANNIN Bruno, SUMKA Amélie, COURVOISIER Arnaud, VIENNET Véronique, RAPHAT Sébastien, GIRARD Gwenaëlle, MYOTTE-DUQUET Marion, MOYSE Xavier, BORNE Sandrine.

Sont élus au Conseil Communautaire (8 sièges) :

DORNIER Aurélien, GILLE Sylvie, ROGNON Vincent, BOURDIN Charline, BACH André, BASSIGNOT Danièle, CHABOD Yves, MYOTTE-DUQUET Marion.

Compte rendu du 21 Mars 2026 Élections Maire et Adjoint

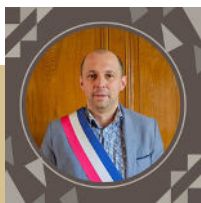
Mr DORNIER Aurélien a obtenu 19 voix.

Mr DORNIER Aurélien est élu Maire de la commune de VAL-D'USIERS.

À l'unanimité les membres du Conseil approuvent la création de 6 postes d'adjoints au maire.

La liste d'adjoints proposée par CHABOD Yves a obtenu 21 voix, sont élus adjoints :

1er adjoint : CHABOD Yves	2ème adjointe : GILLE Sylvie	3ème adjoint : ROGNON Vincent
4ème adjointe : BASSIGNOT Danièle	5ème adjoint : BACH André	6ème adjointe : DORNIER Adeline



Le mot du Maire

Chères habitantes, chers habitants,

Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement l'ensemble des électrices et électeurs pour la confiance que vous nous avez accordée. C'est avec honneur et enthousiasme que je poursuis cet engagement à vos côtés. Je suis également heureux de vous représenter au sein de la Communauté de communes en tant que vice-président.

Ce début de mandat s'inscrit dans une dynamique de projets concrets pour notre territoire : la réalisation d'un terrain de football synthétique, la rénovation à venir de la mairie de Val d'Usiers, ainsi que le développement d'une salle polyvalente adaptée à nos besoins collectifs.

Si nous sommes 23 élus mobilisés au quotidien, notre véritable force réside dans l'implication de nos 2200 habitants. Chacun d'entre vous est un acteur essentiel de la vie de notre commune.

Je vous encourage vivement à participer à la vie citoyenne et démocratique. Vos idées, votre engagement et votre énergie sont indispensables pour construire ensemble l'avenir de notre territoire.

Aurélien DORNIER
Maire de Val-d'Usiers



Aurélien DORNIER
MAIRE
mairie@valdusiers.fr



Yves CHABOD
1ER ADJOINT
EAU & ASSAINISSEMENT
VOIRIE
mairie@valdusiers.fr



Sylvie GILLE
2ÈME ADJOINTE
PERSONNEL ADMINISTRATIF
PÉRISCOLAIRE
jeunesse@valdusiers.fr



Vincent ROGNON
3ÈME ADJOINT
URBANISME & BÂTIMENTS
urbanisme.batiments@valdusiers.fr



Danièle BASSIGNOT
4ÈME ADJOINTE
VIE ASSOCIATIVE
GESTION LOCATIVE
FÊTES ET CÉRÉMONIES
mairie@valdusiers.fr



André BACH
5ÈME ADJOINT
PERSONNEL TECHNIQUE
FORÊT
batiments.travaux@valdusiers.fr



Adeline DORNIER
6ÈME ADJOINTE
COMMUNICATION
communication@valdusiers.fr



Solange BÔLE
CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE
SALLE DES FÊTES



Yvan MARTINET
CONSEILLER DÉLÉGUÉ
CIMETÈRE, VOIRIES



Sébastien RAPHAT
CONSEILLER DÉLÉGUÉ
FORÊT
ENVIRONNEMENT



Sandrine BORNE
CONSEILLÈRE
MUNICIPALE



Charline BOURDIN
CONSEILLÈRE
MUNICIPALE



Amanda BOUVET
CONSEILLÈRE
MUNICIPALE



Arnaud COURVOISIER
CONSEILLER MUNICIPAL



Julien DIRUY
CONSEILLER MUNICIPAL



Gwenaëlle GIRARD
CONSEILLÈRE
MUNICIPALE



Bruno JEANNIN
CONSEILLER MUNICIPAL



Ahmed KALLAL
CONSEILLER MUNICIPAL



Xavier MOYSE
CONSEILLER MUNICIPAL



Marion MYOTTE-DUQUET
CONSEILLÈRE
MUNICIPALE



Amélie SUMKA
CONSEILLÈRE
MUNICIPALE



Véronique VIENNET
CONSEILLÈRE
MUNICIPALE



Chloé VISENTINI
CONSEILLÈRE
MUNICIPALE



Eau et assainissement :

des investissements nécessaires, un engagement maintenu

Chères habitantes, chers habitants,

La question du prix de l'eau et de l'assainissement est un sujet qui nous concerne tous. Parce qu'il touche directement le budget des ménages, il est important de vous expliquer de manière transparente les raisons qui influencent aujourd'hui le coût de ces services publics essentiels.

L'eau potable et l'assainissement fonctionnent selon une règle particulière : ils disposent de leur propre budget, totalement indépendant du budget communal. **Concrètement, les dépenses liées à la production et à la distribution de l'eau, à l'entretien des réseaux ou encore au traitement des eaux usées doivent être financées uniquement par les recettes du service.** Il n'est donc pas possible pour la commune de compenser ces coûts par l'impôt communal.

Pour l'année 2026, les tarifs sont fixés à :

2,30 € par m³ pour l'eau potable

4,50 € par m³ pour l'assainissement

**Voté le 6 juin 2025
par l'ancien conseil**

Ces tarifs s'expliquent avant tout par les investissements importants qui ont dû être réalisés ces dernières années.

L'ancienne station d'épuration était devenue vieillissante et ne répondait plus pleinement aux exigences réglementaires et environnementales actuelles. **Son remplacement était indispensable** afin de garantir un traitement efficace des eaux usées et de préserver durablement notre environnement. La construction de la nouvelle station représente un investissement majeur pour notre commune, auquel s'ajoutent des coûts d'exploitation plus élevés liés à des équipements modernes et à **des normes toujours plus strictes**. Dans le même temps, la station de traitement de la fromagerie est désormais totalement indépendante du système communal. Les coûts de fonctionnement et d'investissement de la nouvelle station sont donc supportés exclusivement par les abonnés raccordés au réseau collectif d'assainissement.

Cette évolution modifie l'équilibre financier du service et explique une partie de son coût actuel.

Le prix de l'eau potable connaît lui aussi une augmentation régulière. Notre fournisseur, le Grand Pontarlier, doit faire face à de nombreux défis : sécuriser les ressources en eau, entretenir les infrastructures existantes, investir dans de nouveaux équipements et absorber la hausse continue des coûts de l'énergie et des matériaux. Ces réalités concernent aujourd'hui l'ensemble des collectivités françaises. À cela s'ajoute le vieillissement naturel des réseaux. Certaines canalisations ont plusieurs décennies et nécessitent d'être remplacées progressivement. Ces travaux, souvent peu visibles, sont pourtant indispensables pour limiter les fuites, garantir la qualité de l'eau distribuée et préserver une ressource devenue plus précieuse que jamais.

Le changement climatique nous rappelle chaque année l'importance de ces investissements.

Préserver nos ressources en eau, sécuriser l'approvisionnement et disposer d'équipements performants ne sont plus seulement des obligations réglementaires : ce sont des nécessités pour l'avenir de notre territoire.



Conscients de l'impact que représente cette facture pour de nombreux foyers, nous avons demandé à plusieurs reprises aux services de la Trésorerie la mise en place d'une mensualisation permettant d'étaler les paiements sur l'année. Malgré nos démarches, cette possibilité n'a pas encore été accordée. Les habitants qui souhaitent bénéficier de facilités de paiement peuvent toutefois prendre contact directement avec la Trésorerie afin d'étudier les solutions adaptées à leur situation.

Face à l'ensemble de ces contraintes, il aurait été facile de répercuter immédiatement l'intégralité des hausses de coûts sur les usagers. Pourtant, lors de la campagne municipale, je m'étais engagé à préserver autant que possible le pouvoir d'achat des habitants tout en assurant la qualité des services publics. Cet engagement, nous continuons à le tenir. C'est pourquoi, lors de la réunion du Conseil municipal du 5 juin 2026, nous avons décidé de ne pas augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la prochaine facturation 2026-2027. Cette décision traduit notre volonté de concilier responsabilité financière, qualité du service public et soutien au budget des familles.

Les défis liés à l'eau seront nombreux dans les années à venir. Nous continuerons à investir pour moderniser nos équipements, protéger notre environnement et garantir un service fiable à tous les habitants, tout en veillant à limiter autant que possible l'impact de ces dépenses sur votre quotidien

Je vous remercie pour votre confiance et votre compréhension face à ces enjeux essentiels pour notre commune.

LE MAIRE

Compte rendu simplifié du 3 avril 2026

Représentants – communes forestières France:	Sébastien RAPHAT (délégué titulaire), Bruno JEANNIN (suppléant)
Création d'une commission commande publique (à caractère permanent) :	Membres titulaires : Sylvie GILLE, Vincent ROGNON, Chloé VISENTINI. Membres suppléants : André BACH, Marion MYOTTE-DUQUET, Xavier MOYSE. Monsieur le Maire sera le Président de la commission commande publique.
Constitution de la commission de contrôle des listes électorales :	Amanda BOUVET, Sandrine BORNE, Marion MYOTTE-DUQUET, Ahmed KALLAL, Charline BOURDIN.
Désignation d'un représentant – Mobilités Bourgogne Franche-Comté :	Aurélien DORNIER
Désignation des délégués au Syndicat des Eaux :	Délégués titulaires : Yves CHABOD, Marion MYOTTE-DUQUET et Ahmed KALLAL. Délégués suppléants : Xavier MOYSE, Bruno JEANNIN et Sébastien RAPHAT.
Désignation des délégués au Syndicat de l'Union :	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 22 voix pour et 1 abstention : désigne Amanda BOUVET et Sylvie GILLE représentantes du Syndicat de l'Union.
DESIGNATION DES CORRESPONDANTS :	- Vincent ROGNON correspondant défense ; - Yvan MARTINET correspondant ambroisie ; - Yvan MARTINET correspondant frelons asiatiques ; - Yvan MARTINET correspondant sécurité routière.
Désignation des membres du CCAS ;	Danièle BASSIGNOT, Marion MYOTTE-DUQUET, Sandrine BORNE, Adeline DORNIER sont élues, par 23 voix, membres du CCAS.
Création d'un terrain de football synthétique : validation de l'avant-projet définitif :	Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : - VALIDE l'avant-projet définitif de réalisation d'un terrain de football synthétique.
Délégations au Maire	Pour assurer une gestion plus fluide et rapide de la commune, le Conseil municipal a voté à l'unanimité le renouvellement des délégations de compétences au Maire.
Vote Budget Pissenavache 2026 :	23 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstention Décide d'adopter le budget Pissenavache 2026 de la commune de Val-d'Usiers

Désignation de trois conseillers délégués :	Mr le Maire propose à l'assemblée de créer 3 postes de conseillers municipaux délégués en charge de la forêt, de la gestion des bâtiments, de la voirie et du fleurissement. Monsieur le Maire souhaite donner ces délégations à : <table><tr><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Solange BÔLE Salle des fêtes</td><td>Yvan MARTINET Voiries</td><td>Sébastien RAPHAT Forêt</td></tr></table>				Solange BÔLE Salle des fêtes	Yvan MARTINET Voiries	Sébastien RAPHAT Forêt																											
																																		
Solange BÔLE Salle des fêtes	Yvan MARTINET Voiries	Sébastien RAPHAT Forêt																																
Indemnités des élus :	<table><tr><th>Fonctions</th><th>Noms, prénoms</th><th>Taux appliqués</th></tr><tr><td>MAIRE</td><td>DORNIER Aurélien</td><td>48,6</td></tr><tr><td>1^{er} ADJOINT</td><td>CHABOD Yves</td><td>14,6</td></tr><tr><td>2^{ème} ADJOINT</td><td>GILLE Sylvie</td><td>14,6</td></tr><tr><td>3^{ème} ADJOINT</td><td>ROGNON Vincent</td><td>14,6</td></tr><tr><td>4^{ème} ADJOINT</td><td>BASSIGNOT Danièle</td><td>14,6</td></tr><tr><td>5^{ème} ADJOINT</td><td>BACH André</td><td>14,6</td></tr><tr><td>6^{ème} ADJOINT</td><td>DORNIER Adeline</td><td>14,6</td></tr><tr><td>CONSEILLER</td><td>BOLE Solange</td><td>6</td></tr><tr><td>CONSEILLER</td><td>Yvan MARTINET</td><td>6</td></tr><tr><td>CONSEILLER</td><td>Sébastien RAPHAT</td><td>6</td></tr></table>	Fonctions	Noms, prénoms	Taux appliqués	MAIRE	DORNIER Aurélien	48,6	1 ^{er} ADJOINT	CHABOD Yves	14,6	2 ^{ème} ADJOINT	GILLE Sylvie	14,6	3 ^{ème} ADJOINT	ROGNON Vincent	14,6	4 ^{ème} ADJOINT	BASSIGNOT Danièle	14,6	5 ^{ème} ADJOINT	BACH André	14,6	6 ^{ème} ADJOINT	DORNIER Adeline	14,6	CONSEILLER	BOLE Solange	6	CONSEILLER	Yvan MARTINET	6	CONSEILLER	Sébastien RAPHAT	6
Fonctions	Noms, prénoms	Taux appliqués																																
MAIRE	DORNIER Aurélien	48,6																																
1 ^{er} ADJOINT	CHABOD Yves	14,6																																
2 ^{ème} ADJOINT	GILLE Sylvie	14,6																																
3 ^{ème} ADJOINT	ROGNON Vincent	14,6																																
4 ^{ème} ADJOINT	BASSIGNOT Danièle	14,6																																
5 ^{ème} ADJOINT	BACH André	14,6																																
6 ^{ème} ADJOINT	DORNIER Adeline	14,6																																
CONSEILLER	BOLE Solange	6																																
CONSEILLER	Yvan MARTINET	6																																
CONSEILLER	Sébastien RAPHAT	6																																
Liste des dépenses à imputer sur le compte 623 « Fêtes et cérémonies »	Les dépenses liées aux diverses festivités de la commune, les dépenses liées aux diverses cérémonies communales publiques, les repas et colis des aînés, les cadeaux, les frais de restauration liés aux actions communales, les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions ou manifestations, les frais d'annonce et de publicité.																																	
Protection sociale complémentaire	Mandatement du Centre de gestion de la fonction publique du Doubs afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la Prévoyance.																																	
Motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial	le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité																																	
Changement de locataire – rue de la Corvée :	Le conseil décide à l'unanimité : - D'attribuer la location de l'appartement à Mme MICHEL à compter du 08/04/2026 - D'établir un nouveau bail. Loyer mensuel 350 € + 100 € de charges ;																																	
Questions diverses	<u>Feux d'artifices</u> : la commune s'est fixé un budget de 4 000 € / an. En 2026, deux feux d'artifices seront tirés : le 1er lors des défilés de la Comté le 13 mai (1000 € pour la part communale), le 2nd le samedi 11 juillet à la Vierge de Bians suivi du Bal des pompiers (budget de 3 000 € pour la commune). <u>Fête des Mères</u> : moment convivial à la salle des fêtes de Sombacour le samedi 23 mai à partir de 17h00 suivi du spectacle des Étoiles Noires pour les mamans qui le souhaitent (spectacle offert le samedi ou le dimanche, ou pour les autres une plante offerte par la commune).																																	

 **Information importante : La DGFIP prévoit la fin du paiement par chèque.**

La DGFIP déploie une stratégie globale au niveau des moyens d'encaissement, en privilégiant les moyens dématérialisés de paiement.

Dans cette optique, l'accompagnement de la fin du chèque (et du TIP) est une mesure phare sur l'année 2026.

En pratique, une suppression est à venir de toute mention « chèque » sur les factures publiques ainsi que le retrait du talon optique chèque / TIP sur toutes les factures éditées par Hélios d'ici la fin de l'année 2026.



Compte rendu simplifié du 7 mai 2026

Adoption d'une charte de l' élu communal ; Lors de la première réunion du Conseil Municipal, le Maire a lu et remis aux conseillers municipaux une copie de la charte de l' élu local. Toutefois, il est proposé d'adopter une charte communale entre élus de Val-d'Usiers. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter cette charte de l' élu communal.

Défrichement

Une parcelle située dans une ancienne carrière peut être défrichée en vue de conversion en prairie par remblaiement pour agroforesterie (prairie et bois) d'une surface boisée (0,843 ha – parcelle ZA 005) sur la commune à « la Coinchette ». Une autorisation est nécessaire pour le défrichement de la parcelle.

Il convient de déposer une demande d'examen auprès de la DREAL pour étudier la nécessité ou non de soumettre le projet à une étude d'impact.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le dépôt d'une demande d'autorisation et le cas échéant, pour le défrichement de la parcelle ZA 005 pour une surface de 0,843 ha, la surface défrichée sera remise en herbe et reboisée.

Qu'est-ce que la CCID ?

(La Commission Communale des Impôts Directs) est un groupe de 16 membres (8 titulaires et 8 suppléants) chargé de donner son avis sur les impôts locaux de la commune.

Qui peut en faire partie ? Pour être commissaire, il faut remplir plusieurs conditions : Être de nationalité française, avoir au moins 18 ans et disposer de ses droits civils, payer des impôts locaux dans la commune, bien connaître la commune et son fonctionnement (Exception : un des membres doit obligatoirement habiter en dehors de la commune).

Le Conseil Municipal ne choisit pas directement les membres finaux. Sa mission est de proposer une liste de 16 titulaires et 16 suppléants.

C'est ensuite l'administration fiscale qui choisira, dans cette liste, les membres officiels (8 titulaires et 8 suppléants).

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Marion Myotte-Duquet	Fabienne Guy
Adeline Dornier	Marie-Jeanne Lechine
Danièle Bassignot	Sébastien Nicod
Aurélien Dornier	Fabrice Descourvières
Sylvie Gille	Maryse Jeannin
Yves Chabod	Annie Dornier
Bruno Jeannin	Véronique Viennet
Ahmed Kallal	Amanda Bouvet
Frédéric Toubin	Charline Bourdin
Christiane Badoz	Chloé Visentini
Gilbert Ronot	Solange Bole
Marie-Christine Baud	Sandrine Borne
André Salomon	Gwenaëlle Girard
Jean-Marie Bertin	Sébastien Raphat
Jean-Michel Girod	Julien Diruy
Michèle Guyon	Guy Lamy

Rachat d'un terrain en location avec l'Etablissement Public Foncier (EPF)

Monsieur le Maire expose que la commune a acheté par l'intermédiaire de l'EPF un terrain situé entre l'école de Sombacour et la caserne des pompiers. Ce terrain est constructible et représente une surface de 2 380 m².

Le régime de TVA sur les cessions de terrains à bâtir change à compter du 1er septembre 2026, ce qui aura pour effet d'augmenter de 20 % le prix des cessions de terrains à bâtir que l'EPF porte pour le compte de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de racheter le terrain à l'EPF d'une surface de 2 380 m² pour un montant de 116 937 € avec en sus les taxes, frais et indemnités dont la liste est rappelée dans le règlement intérieur de l'EPF, avant le 1er septembre 2026 ;
- dit que les crédits seront inscrits au BP 2026.

Programme de travaux forestiers 2026

Le Maire a rappelé au Conseil municipal que :

- La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du régime forestier ;
- Cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- La mise en œuvre du régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous. En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur le programme de travaux à réaliser.

Considérant le programme d'actions pour l'année 2026 présenté par l'Office National des Forêts, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le programme d'actions pour l'année 2026 présenté par l'ONF ;
- décide de lancer un appel d'offres concernant la réalisation de ces travaux ;
- décide de lancer une consultation concernant l'assistant technique à donneur d'ordre (ATDO).



Mise à disposition du garde champêtre

Monsieur le Maire indique que la commune travaille avec un garde champêtre pour tous les travaux forestiers relevant de la forêt non soumise (hors ONF).

Le CCAS de la commune possède des forêts. Ces dernières nécessitent également de l'entretien. La commune pourrait mettre à disposition son garde champêtre à titre gratuit. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à disposition le garde champêtre communal au CCAS à titre gratuit pour la gestion forestière du CCAS.

Création de 2 emplois non permanents	Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, Considérant qu'en raison d'un accroissement saisonnier d'activité lié aux vacances estivales des agents techniques, il y a lieu, de créer deux emplois non permanents. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal : DECIDE la création de deux emplois d'adjoint technique, non permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 367 compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012. ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents et représentés.
Achat d'un lave-vaisselle ; Salle pour tous	Monsieur le Maire indique que divers problèmes ont été relevés concernant le lave-vaisselle de la salle pour tous, louée régulièrement. Par conséquent, un devis a été demandé pour le remplacement de celui-ci. L'entreprise Bersot a été retenue pour un montant de 2 395,00 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : décide d'acheter un lave-vaisselle pour la salle pour tous d'un montant de 2 395,00 € HT à l'entreprise Bersot de Besançon (25000)
Questions diverses	❶ Alambics : Monsieur Denis Brocard se propose de gérer les alambics du village (responsable de l'entretien, des petits travaux). ❷ Antenne Orange : proposition de pose d'une antenne pour Orange (Zone des Creux /Sombacour) vers le chalet des chasseurs en haut des Creux. Un mandat est donné pour la réalisation de l'étude. ❸ Fête des mères : 186 entrées offertes pour le concert des étoiles noires ; 237 plantes offertes. Un apéritif sera offert aux mamans du Val le samedi 23 mai à partir de 17h00. Les personnes n'habitant plus au Val ne peuvent pas participer. ❹ Fête des pères : elle aura lieu le 4 juillet à la salle des fêtes de Bians. Participation de 10 € demandée, paiement par chèque. Les conseillères municipales aideront à la préparation de la soirée. ❺ Elections représentants section Pissenavache : elles auront lieu en septembre 2026. ❻ Travaux de la mairie : les offres ont été remises, l'architecte va les examiner.

L'intégralité des comptes rendus sont à retrouver sur notre site internet :
<https://mairie-val-dusiers.fr/ma-commune/telechargement-conseils-municipaux/>

Etat Civil

Naissances :

FEBVAY Léo, le 01/03/2026
HUMBERT Marius, le 30/03/2026
PITALIER Ohana, le 07/04/2026
FRANCHEQUIN Mattéo, le 21/04/2026



Mariages :

Mr BONJOUR et Mme SALTO le 28/03/2026
Mr DEVEAUX et Mme GRUX le 01/04/2026
Mr POCHARD et Mme MATHEZ le 23/05/2026

Décès :

BERNARD Alice née TROUTTET décédée le 09/03/2026 à 101 ans.
MARGUIER Jean-Charles décédé le 14/03/2026 à 44 ans.
DORNIER Claude décédé le 23/04/2026 à 81 ans.
BOURGON Robert décédé le 26/04/2026 à 96 ans.
DEFRASNE Françoise décédée le 27/04/2026 à 81 ans.
POBELLE Raymonde, épouse BOURDENET décédée le 15/05/2026 à 93 ans.
FUMEY Laurent décédé le 27/05/2026 à 47 ans.

Cérémonie du 8 mai

Commémoration de la victoire de 1945.

Un moment de recueillement nécessaire pour honorer la mémoire de ceux qui se sont battus pour notre liberté.

N'oublions jamais le prix de la paix.



Réouverture du Mont Calvaire

Après de nombreux mois de travaux, notre célèbre Calvaire a retrouvé tout son éclat !

Les travaux ont permis de restaurer magnifiquement ce lieu si cher à notre village.

Rendez-vous le 16 août pour son inauguration :

Fête des mères



Le 23 mai, les mamans de Val-d'Usiers se sont retrouvées autour d'un verre de l'amitié, certaines sont reparties avec une plante, d'autres ont continué la soirée au spectacle des Étoiles Noires.





INVITATION INAUGURATION MONT CALVAIRE

**Dimanche
16
août 2026**



Le Maire et le Conseil Municipal de Val-d'Usiers ont l'honneur de vous inviter à la cérémonie d'inauguration du MONT CALVAIRE (Suite à sa restauration).

Programme :

- 9h45 : Bénédiction du site
- 10h30 : Messe en l'Eglise de Sombacour
- 11h45 : Cérémonie d'inauguration du Mont Calvaire avec un lâcher de ballons
- 12h15 : Vin d'honneur offert par la municipalité



Publication :
Commune de
Val-d'Usiers
Directeur de la
publication :
Aurélien DORNIER
Responsable de la
rédaction :
Commission
communication
Imprimeur :
PikaPrint-Pontarlier
Dépot légal : Juillet
2026



FORUM des Associations

**Samedi 5 septembre 2026
de 9h00 à 11h00**
Salle des fêtes de "Bians"



Ouvert à
tous

Entrée libre
et gratuite

DÉCOUVREZ, RENCONTREZ, ENGAGEZ-VOUS !



Distribution des cartes
avantages jeunes
réservées en juin 2026

Profitez de cette matinée pour échanger directement
avec les associations de Val-d'Usiers et
inscrire toute la famille aux activités de l'année !

90 ans de Mme CHABOD

Nous avons eu le plaisir de rendre visite à Madame CHABOD Marie-Thérèse à l'occasion de ses 90 ans.



Ne pas jeter sur la
voie publique

